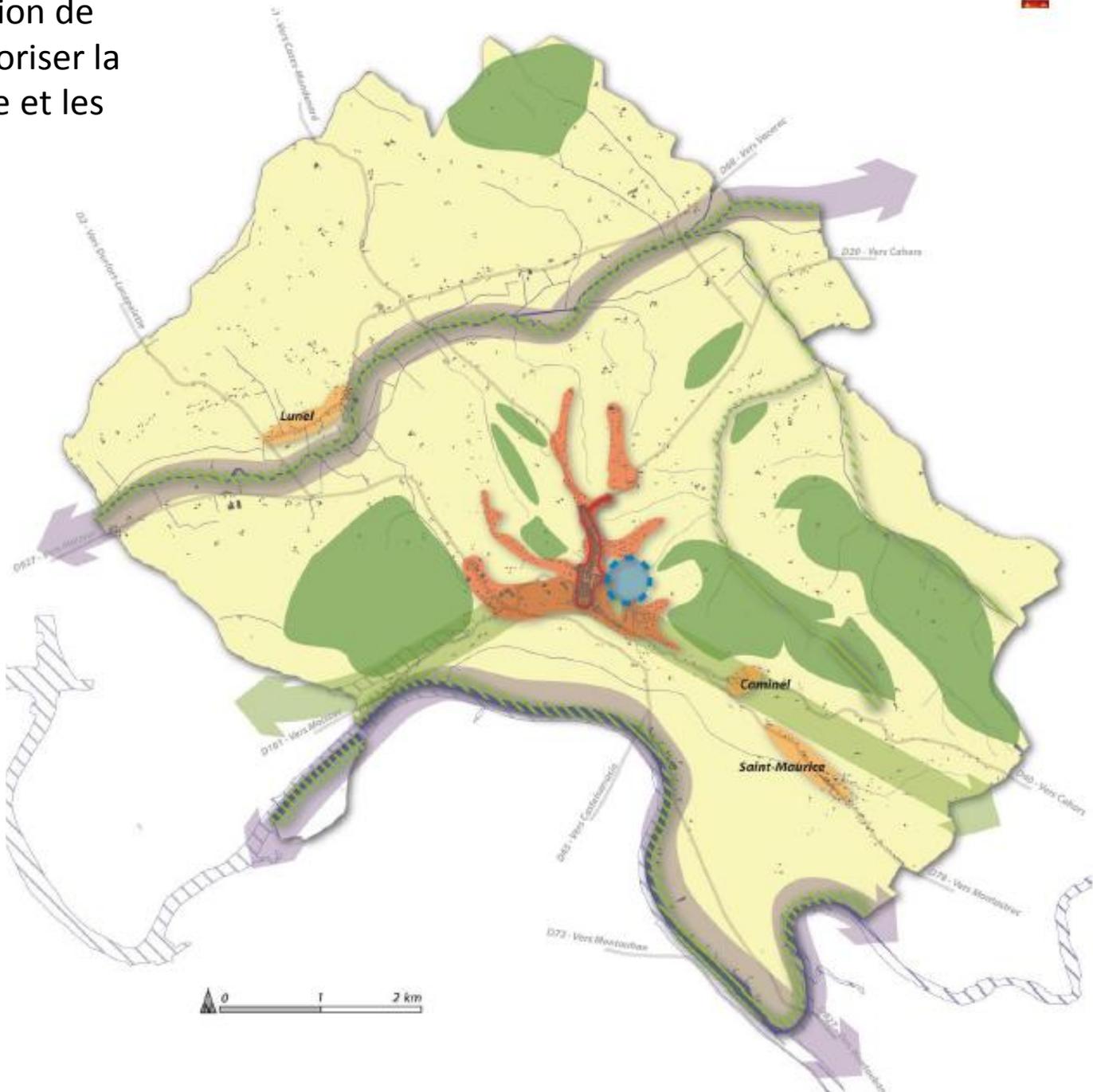
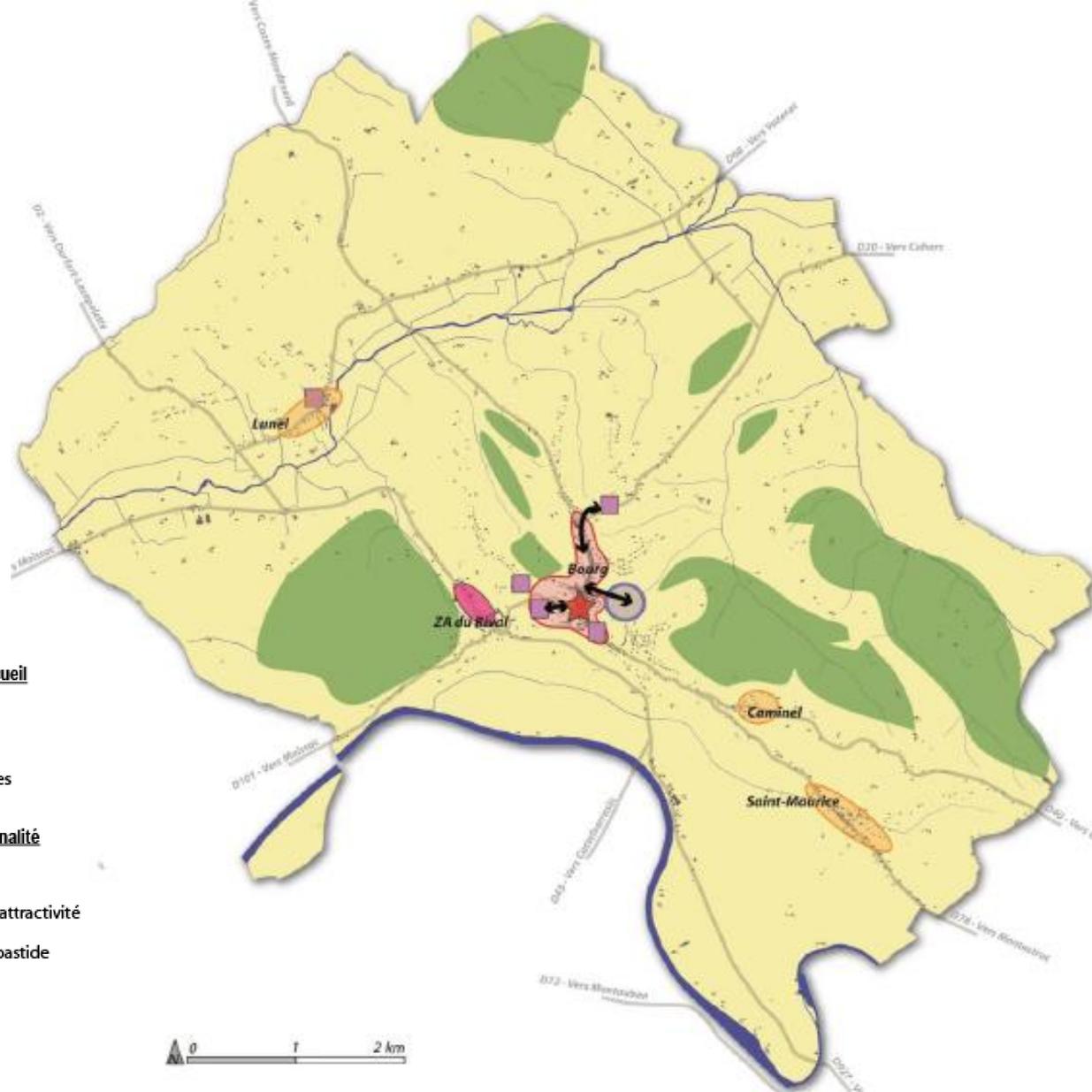


AXE 1 / Améliorer la gestion de l'espace: préserver et valoriser la qualité environnementale et les identités paysagères

-  Préserver la trame bleue
-  Valoriser la vallée des loisirs
-  Préserver les espaces écologiquement sensibles inventoriés en ZNIEFF
-  Préserver la trame verte
-  Préserver les ripisylves le long des principaux cours d'eau
-  Protéger les boisements structurants
-  Valoriser les paysages ruraux et préserver la trame mosaïque
-  Préserver la silhouette de la bastide
-  Fixer les limites du bourg et stopper le développement de l'urbanisation linéaire
-  Permettre un développement mesuré des villages de Lunel, Caminel et Saint-Maurice
-  Prolonger la bastide en entrée Nord



AXE 2/ Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle



Conforter Lafrançaise comme pôle secondaire en poursuivant un accueil raisonné de populations et en adaptant l'offre en logements

-  Prioriser l'accueil de populations au sein du bourg
-  Accueillir de nouveaux résidents au sein des principaux villages ou hameaux

Affirmer Lafrançaise comme bourg-centre à l'échelle de l'intercommunalité

-  Renforcer l'offre d'équipements et de services
-  Conforter la vocation de la vallée des loisirs et développer son attractivité
-  Améliorer l'accessibilité et la connexion des équipements à la bastide

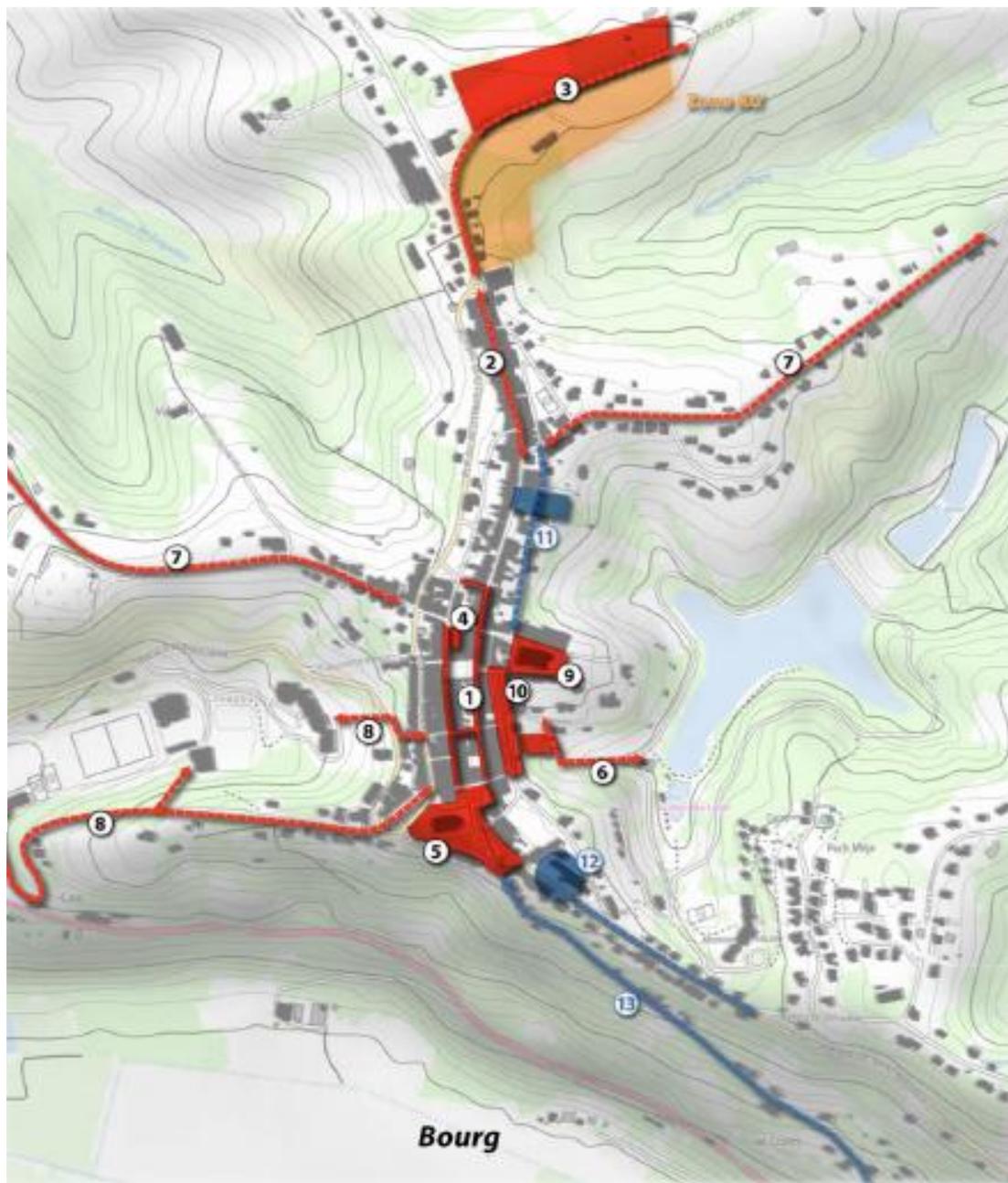
Favoriser un développement économique équilibré

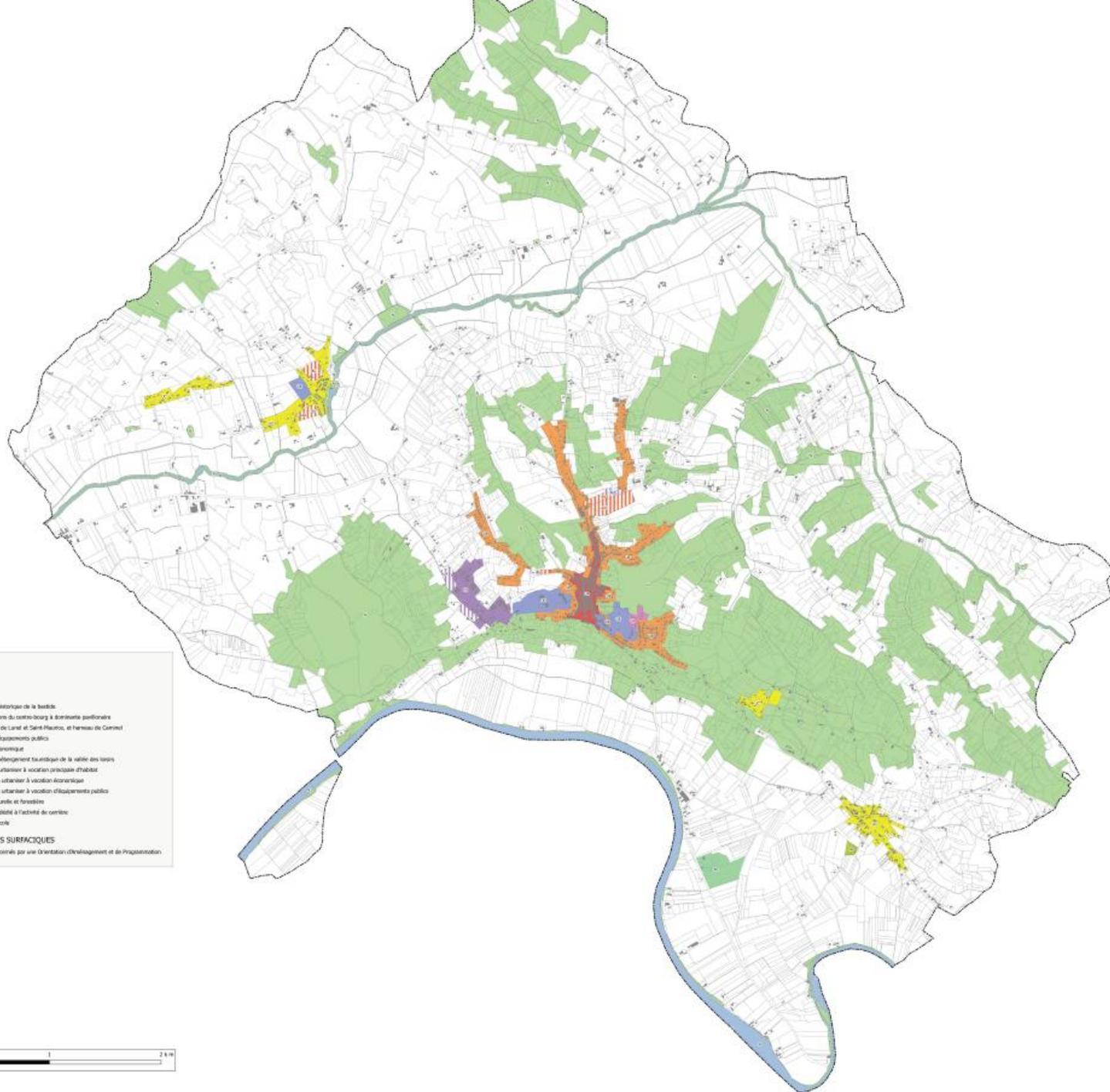
-  Veiller au maintien du tissu commercial en coeur de bastide
-  Faciliter l'implantation de nouvelles activités
-  Pérenniser la vie agricole en préservant les terres cultivées, en garantissant les possibilités d'exploitation, et en permettant la diversification de l'activité
-  Promouvoir un développement touristique vert et familial en préservant les boisements existants sur la commune

AXE 3/ Promouvoir le « bien-vivre » à Lafrançaise

Localisation des projets d'aménagements

- 1 – Requalification des rues commerçantes de la bastide.
- 2 – Aménagement et valorisation du faubourg du Moulin à vent en entrée Nord du bourg.
- 3 – Aménagement d'un nouveau quartier en continuité du bourg et requalification de la route de Molière en lien avec la nouvelle salle des fêtes.
- 4 – Requalification de la place du centre.
- 5 – Valorisation de la façade d'entrée de la bastide par la reconfiguration du carrefour d'entrée et le réaménagement de la place de la République.
- 6 – Valorisation du lien entre la bastide et la Vallée des Loisirs par l'aménagement d'un cheminement piéton.
- 7 – Amélioration de la circulation pour les déplacements doux par une liaison Est/Ouest à Lapeyrouse.
- 8 – Aménagements en entrée de bourg, amélioration de l'accès au collège et aux terrains de sport.
- 9 – Restructuration de l'espace public de la Halle.
- 10 – Requalification de l'esplanade Gustave Bosc en y conservant le stationnement.
- 11 – Requalification des lieux de vie du Nord du bourg (aménagement de la place Auguste Quercy et de la rue du Soleil Levant).
- 12 – Valorisation de l'entrée Sud-est du bourg et sécurisation de l'accès à l'école.
- 13 – Valorisation et sécurisation de la côte Saint-Georges.





LEGENDE

Zones

- UA : centre historique de la localité
- UB : extensions du centre-bourg à dominante pavillonnaire
- UC : villages de Larnet et Saint-Maxime, et hameau de Camille
- UE : zones d'équipements publics
- UX : zones domotiques
- UA : zone d'aménagement touristique de la vallée des lacs
- AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUR : zone à urbaniser à vocation économique
- AUR : zone à urbaniser à vocation d'équipements publics
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteur classé à l'activité de centre
- A : zone agricole

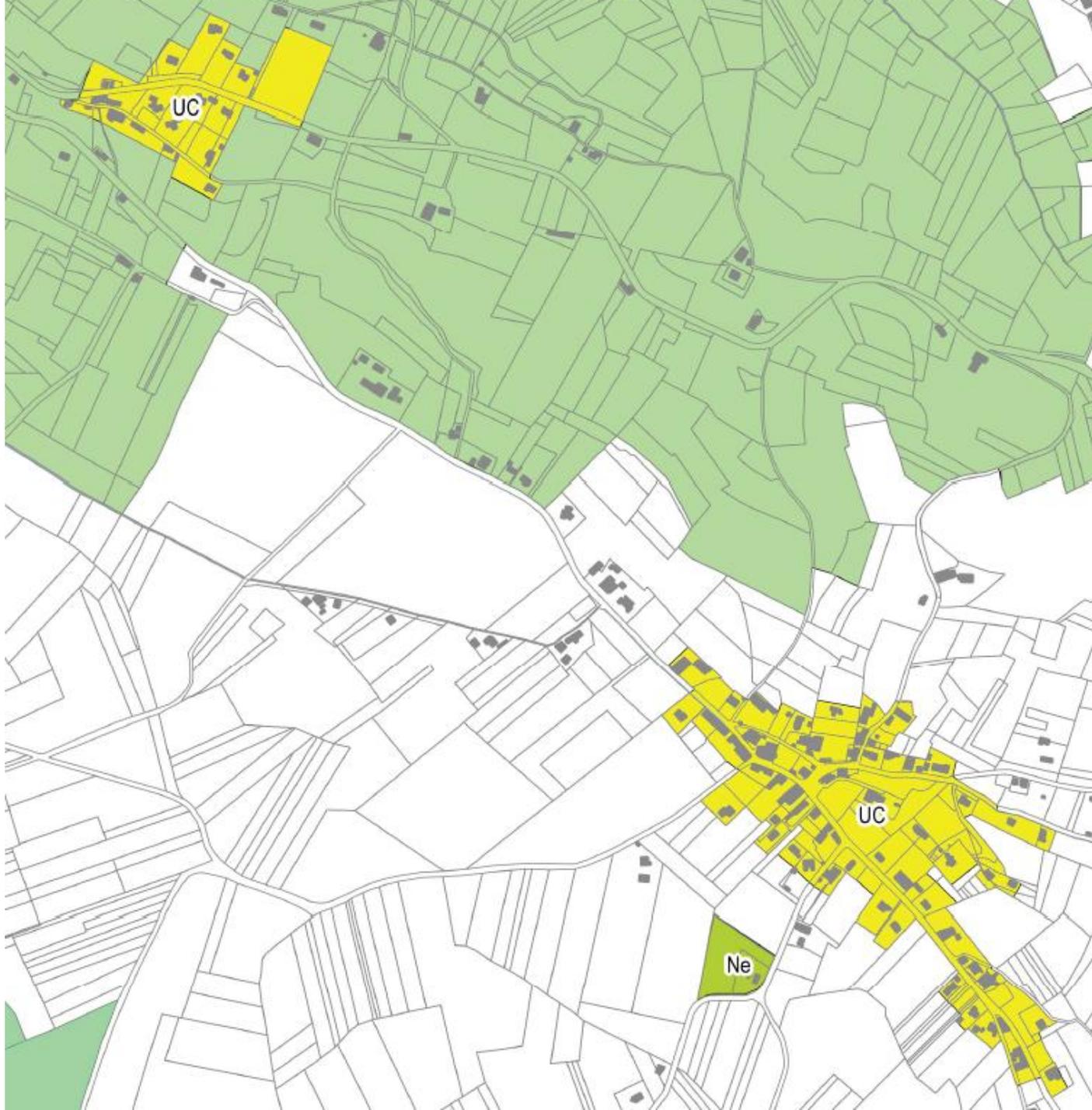
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

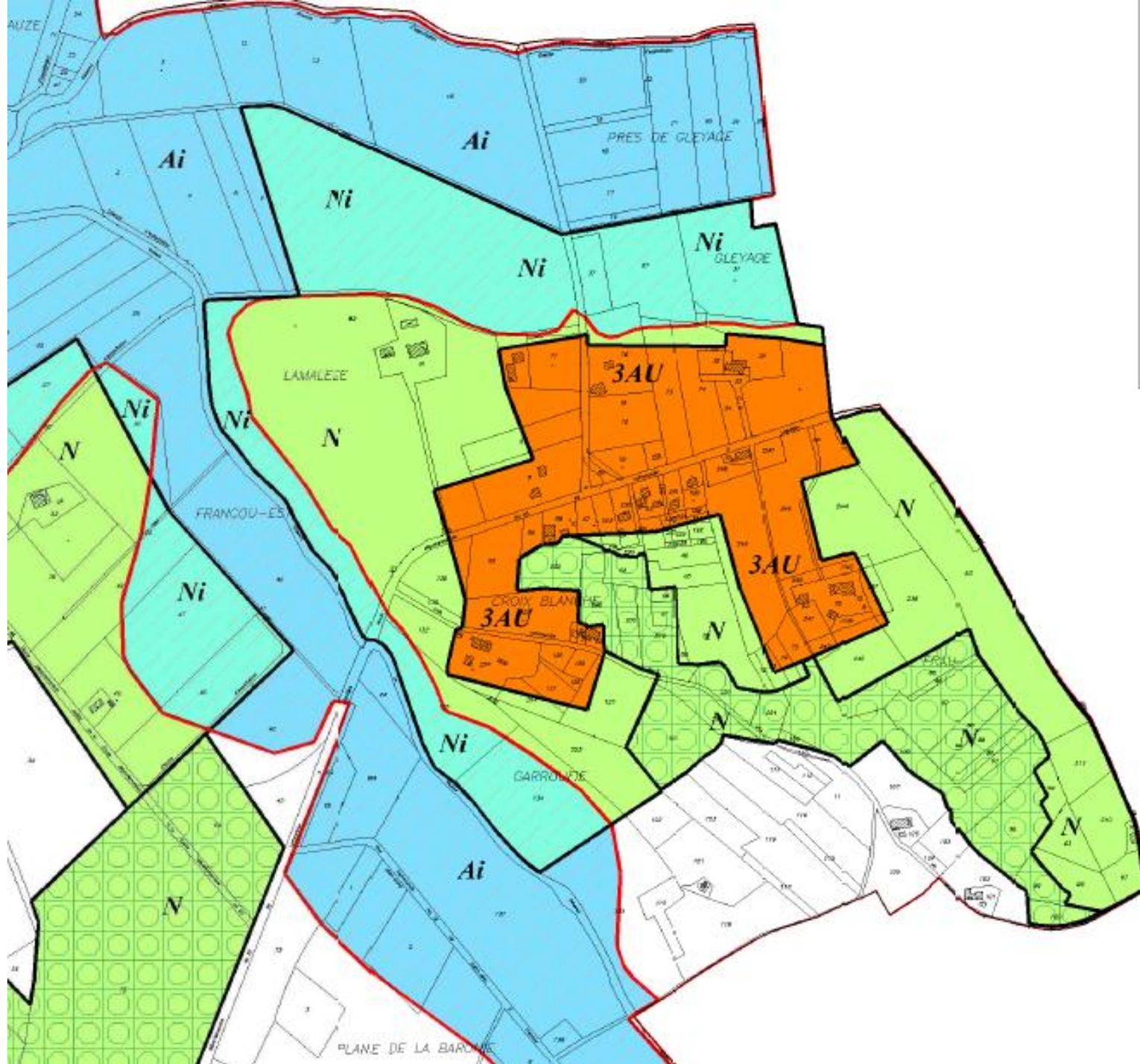
- ☐ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation



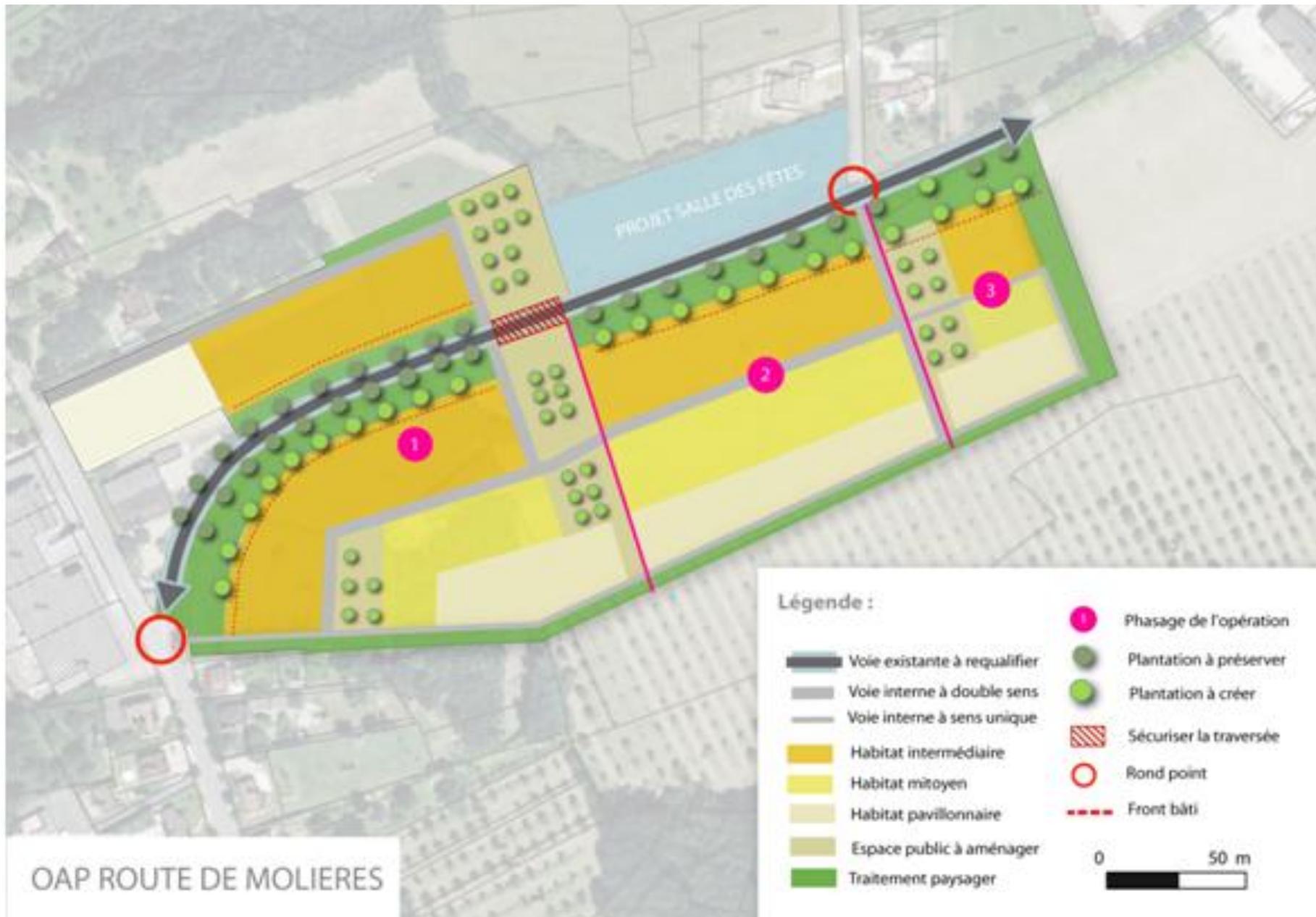












OAP ROUTE DE MOLIERES

PROJET SALLE DES FÊTES